

Séance du 29 Avril 2026

N° 26.DGS.152

OBJET : Désignation des représentants de la commune au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA)

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT NEUF, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois d'Avril sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA en qualité de secrétaire de séance.

Etaients présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Marie Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoints.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI

Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN

Julien POGOLOTTI à Michel AUTRAN

Mes chers collègues,

Il convient de désigner les représentants de la commune pour siéger aux instances de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) notamment à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Exposé des motifs :

La commune de PERTUIS est actionnaire de la SPLA à hauteur de 30 actions.

Je vous propose de désigner comme titulaire Aurélien AUCLAIR, Maire, et Jean Michel APPLANAT pour suppléant, en qualité de représentant de la commune PERTUIS au sein de la SPLA, pour siéger à l'Assemblée Générale.

Je vous propose également de désigner comme titulaire Jean-Michel APPLANAT et Patrice CHASSAGNE pour suppléant, en qualité de représentant de la commune de PERTUIS au sein de la SPLA, pour siéger au Conseil d'Administration.

Les représentants ainsi désignés sont habilités à prendre part à l'ensemble des délibérations et à voter au nom de la commune dans les instances de la SPLA, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les statuts de la Société Publique Locale d'Aménagement,

CONSIDERANT que la commune de PERTUIS est actionnaire de la SPLA à hauteur de 30 actions,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les représentants de la commune pour siéger aux instances de ladite société, notamment à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration,

Au vu de ce qui précède, et oui l'exposé de son Président, le conseil municipal :

A L'UNANIMITE

▶ **APPROUVE** la désignation en qualité de représentants de la commune de Pertuis au sein de l'Assemblée Générale de la SPLA, d'Aurélien AUCLAIR comme titulaire et Jean Michel APPLANAT comme suppléant,

▶ **APPROUVE** la désignation en qualité de représentants de la commune de Pertuis au sein du Conseil d'Administration de la SPLA, de Jean Michel APPLANAT comme titulaire et Patrice CHASSAGNE comme suppléant.

**Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.**

**La Secrétaire de séance,
Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA.**



Transmis en Préfecture le
Certifié exécutoire
Publié le 4 mai 2026